BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 14 JANVIER 1864. Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 14 JANVIER.

Ventes à l'encan ce jour.

Par Phinney & Amory—au dépôt du chemin de fer Carrollton, à Carrollton—jambons, porc, bœuf, farine.

Par W. P. Vincent—[illegible]

Par E. Roger & Co.—linge fait, [illegible]

Par B. Turpin—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, actions de banques et scrips de compagnies d'assurance.

Par R. T. Montgomery—à son magasin d'encan rue du Camp, 200 balles de coton.

Par R. Scott—à 10 heures, au No 84 de la rue des Magasins, jambons, bœuf, [illegible], whisky, &c.

Par F. F. Trinchard—à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 40, jambons, huile d'olives, bœuf, vin de riz, whisky, &c.

Par J. P. Boisseau—à onze heures, au coin des rues Magasin et Gravier, groceries, chevaux et ponies.

Nouvelles du Sud

EXTRAITES DES JOURNAUX DE MOBILE DU 1er.

L'incursion de Forrest.—Le bombardement de Charleston.—L'armée de Johnston.—Le département du trans-Mississippi.—Pertes dans les régiments de la Louisiane, 1er, 2e, 10e, 14e et 15e en Virginie.

Le *Picayune* a reçu des journaux de Mobile et d'Atlanta jusqu'au 1er courant. Ils contiennent les dépêches suivantes :

Exploits et succès de Forrest.

Près de Holly Springs, via Waterford, 29 décembre.—Le général Forrest a traversé le chemin de fer de Memphis et Charleston en sûreté le 27, après plusieurs combats dans lesquels il a eu l'avantage. Il a battu le 7e et le 9e de l'Illinois près de Summerville qui leur faisant subir de fortes pertes. Il a pris Lafayette, a refoulé l'ennemi dans ses retranchements à Collierville, a capturé le train de wagons du 7e de l'Illinois et 150 prisonniers, a combattu une force de cavalerie et d'infanterie ennemie à Jacks' Creek, au nord de Jackson, Tennessee le 22 et le 23 qu'il a repoussée, sans qu'elle ait tenté d'avancer de nouveau. Chalmers a opéré hier sa jonction avec lui.

Les Georgiens fournissent des chevaux, des vêtements et des équipements au nouveau corps de Morgan. La ville d'Augusta a fourni $41000.

Les officiers de nègres à la prison de Libby.

Il n'y a pas longtemps on a capturé au Sud avec un corps de nègres trois officiers fédéraux commandant des régiments noirs. Ces officiers n'ont jamais donné leurs noms, mais ont prétendu appartenir à d'autres régiments. Récemment les autorités des Etats-Unis ont donné avis que ces hommes avaient été capturés et que trois officiers confédérés étaient en rang avaient été mis aux fers et seraient traités comme ceux que nous avions pris. Cet avis ayant été porté à la connaissance du général Winder, il a envoyé hier à la prison de Libby l'ordre péremptoire de choisir trois fédéraux et de les mettre au cachot afin qu'ils servissent d'otages pour les nôtres jusqu'à ce qu'on eût l'entendre pour les échanger. Quand les otages apprirent cela, ils parlèrent et révélèrent les noms des véritables officiers des régiments nègres. Ceux-ci sont au pouvoir du commandant de la prison et on connaîtra leurs noms dans un jour ou deux. [*Richmond Examiner.*]

Le bombardement de Charleston.

On verra par les dépêches que nous publions que le bombardement de Charleston a été continué par l'ennemi avec vigueur jeudi et une partie du jour de Noël, et que 130 bombes ont été jetées dans la ville. Heureusement le dommage causé a été léger. Nous ne pouvons néanmoins lire les rapports du télégraphe sans être sensible au danger auquel notre sœur est exposée et à la terrible épreuve que subissent ses citoyens patriotes.

Des passagers nous informent que l'incendie dont il est fait mention a eu lieu à une heure et demie du matin le jour de Noël et a été allumé par la 17me bombe lancée par l'ennemi. Le feu a éclaté dans la batisse Barke, à l'encoignure des rues Church et Broad. Après avoir détruit cinq ou six maisons de briques, il a traversé la rue Broad et s'est étendu jusqu'à trois portes de la rue Tradd. Parmi les propriétés incendiées se trouvait la presse à coton de Walker avec une grande quantité de coton. Pendant l'incendie, les pompiers ont travaillé avec une grande énergie, mais ils ont été souvent écartés des pompes par l'explosion des bombes. La scène était imposante, et la ville était illuminée par les flammes qui attiraient des milliers de citoyens dans le voisinage. *Savannah News.*

L'Armée de Johnston.

La *Marietta Confederate* contient ce qui suit: un brave officier de l'armée du Tennessee qui est en position de savoir ce qu'il avance, nous informe que l'augmentation quotidienne nette dans cette armée est, en ce moment, de 300 hommes au moyen par jour, et que l'état sanitaire et le moral de l'armée sont excellents. Il a la conviction que ni notre armée ni celle de Grant ne feront de mouvements cet hiver, l'état des routes présentant des difficultés insurmontables pour des opérations actives.

La perte à Chattanooga.

Le correspondant du *Chattanooga Rebel* dit que, d'après les rapports officiels notre perte à Chattanooga a été de 300 tués, 1700 blessés, et 3000 manquants, dont mille reviendront probablement. Notre perte actuelle est de 4000 hommes.

Le département du Trans-Mississippi

Le *Mobile Register* du 31 décembre contient ce qui suit :

Nous avons eu une entrevue avec l'honorable A. M. Branch, membre du congrès pour le Texas et qui est parti le 16 d'Alexandrie pour Richmond. A cette date, on avait des nouvelles de Houston du 39 [illegible]. Il avait apporté des journaux de Houston du 14, mais il a été forcé de les abandonner [illegible] en traversant le Mississippi. Nous tenons de lui les renseignements suivants sur l'état des choses dans l'Ouest :

L'ennemi était à Matagorda, marchant le long de la côte sous la protection de sa escadre. Le général Magruder était en selle.

Kirby Smith est parti de Shreveport avec Price, qui marchait sur Little Rock avec 15,000 hommes; le reste de ses forces, environ 7000 hommes, était à Pine Bluff. Les fédéraux avaient augmenté leurs forces à ce dernier endroit depuis l'invasion de Marmaduke, dans laquelle il a capturé 130 nègres et 300 chevaux et mulets et brûlé leurs fournitures, avec une perte de 12 hommes seulement.

Le samedi 12, le capitaine Adams, du corps de Capers, avec 30 hommes, a surpris une troupe de fédéraux et de nègres sur la rivière Bœuf, en tuant 40 ou 50, et capturant 18 prisonniers, 20 chevaux, des armes, etc, avec la perte d'un seul homme. Le juge Field, de la nation indienne, qui accompagnait M. Branch, nous informe que Cooper revient, vers la rivière Arkansas avec deux régiments du Texas et une force d'environ 5000 Indiens, composée de deux régiments Choctaw, deux de Creeks et deux de Cherokees, et un bataillon de Seminoles. Les Cherokees et les Creeks sont pour la plupart expatriés et ont cherché refuge chez les Choctaw, mais ils restent à la cause.

Ces messieurs ont eu à surmonter beaucoup de difficultés pour traverser le fleuve, et arrivés de ce côté ils ont été obligés de rester cachés deux jours. Les fédéraux détruisent toutes les embarcations et menaçent de brûler toutes les maisons de ceux qui traversent quelqu'un. Nos voyageurs ont traversé dans un bateau qu'on avait apporté de sept milles de loin; dans un wagon, leurs chevaux les suivant à la nage; pendant qu'ils étaient retournaient de l'autre bord, une canonnière et un transport passèrent lentement près de la rive, en ayant l'air de surveiller attentivement.

Le 21, Wirt Adams a eu une petite escarmouche à Fayette avec trois colonnes de l'ennemi qui étaient parties de Rodney et de Natchez dans l'espérance de le prendre. Il les a repoussées, leur tuant deux hommes et faisant sept prisonniers; les fédéraux l'ayant trouvé sur le qui-vive n'ont pas livré bataille.

Il y a maintenant au département de la guerre à Richmond 40,000 demandes de veuves et d'orphelins pour la paie de soldats morts.

Le sénat confédéré a passé un bill qui accorde un million de piastres pour vêtir les troupes du Kentucky qui sont dans l'armée confédérée.

Pertes dans les régiments Louisianais.

Nous renvoyons nos lecteurs à la partie anglaise de l'*Abeille* pour la liste des pertes éprouvées à Payne's Farm, comté d'Orange, en Virginie, le 27 novembre 1863, par la brigade Louisianaise de Stafford, appartenant à la division Johnson. Cette brigade comprend les régiments 1er, 2e, 10e, 14e et 15e.

Le *New York World* du 1er janvier a publié un article à l'appui à démontrer, entre autres choses, que "la politique nationale des Etats-Unis n'a été dictée et dominée par le travail esclave, et que le travail libre n'a pas besoin à présent d'affirmer ses droits et de prendre en mains le timon du gouvernement pour avoir un gouvernement libre." Il termine son article par l'enseignement suivant, tiré de l'histoire mexicaine :

Il nous a semblé qu'il y avait une leçon sérieuse à puiser dans l'histoire de cette nation voisine, sur ce même continent, où la guerre, la guerre civile, est devenue l'industrie capitale du pays. Quelle est la cause véritable de la condition misérable de la république mexicaine? N'avait-elle pas des ressources agricoles, animales et minérales supérieures de beaucoup à celles des Etats Unis? Réfléchissons aux avantages énormes que nous avons gagnés par la possession de la Californie, qui a été un des provinces du Mexique? Pourquoi ce pays n'a-t-il pas été proportionnellement aussi prospère et aussi puissant que le nôtre? Non parce que nous avons été principalement colonisés par la race Anglo Saxonne car le Brésil est paisible et prospère comme nous l'avons été et ce puissant Etat a été fondé par des Portugais, race ibérienne, semblable à la race espagnole mais non supérieure. Mais parce que nous formons une république, ainsi que le Brésil nous voyons des institutions monarchiques et héréditaires avec une aristocratie titrée. Et le Brésil n'est qu'un exemple parmi tant d'autres que nous pourrions citer. Quelle est, nous le répétons, la vraie cause de la différence qui existe entre les Etats Unis et le Brésil d'un côté, et le Mexique de l'autre?

Le sujet est assez grand pour faire un livre, trop grand pour un article de journal, mais il y a un fait de l'histoire mexicaine que nous voulons aborder.

La guerre de l'indépendance du Mexique, favorisée, sans aucun doute, par la tentative faite pour transférer la vieille monarchie espagnole à Joseph Bonaparte, commença par le soulèvement des Indiens du Mexique contre la race européenne établie dans ce pays. Le premier grand mouvement révolutionnaire de la Nouvelle Espagne fut l'insurrection simultanée de 100,000 Indiens du Guanajuato, fomentée et dirigée par un prêtre curé du nom de Hidalgo. Cette rébellion qui avait ouverte ment pour but l'extermination des blancs qui seuls étaient capables de faire un gouvernement régulier, fut étouffée dans le sang de Hidalgo et de quelques uns de ses féroces Indiens. Deux ans après, il y eut dans la province de Valladolid un second soulèvement révolutionnaire, opéré par une nouvelle armée d'Indiens et de métis et conduit par un autre prêtre, Morelos, contre les hommes blancs du pays. Une seconde fois ces dernières réussirent à comprimer l'insurrection.

Par suite de cette lutte entre les blancs et les autres races du Mexique, il y eut [illegible] révolutionnaire, fut opéré par un général d'origine européenne, Augustin Iturbide, qui s'était [illegible] à Hidalgo et à Morelos.

et se compromis consista en un traité, entre les Indiens insurgés et les blancs, qui fut désigné sous le nom des *Trois garanties* d'Iguala, village où les signataires furent donnés. Une des conditions de cette convention fut *l'égalité des races habitant le Mexique*, par laquelle les Indiens furent élevés au même niveau que les Européens blancs. Tel fut le point de départ de l'indépendance mexicaine. Elle ressemblait fort peu à l'indépendance américaine.

Mais les races mélangées ne s'en tiraient pas aux garanties d'Iguala, car, dans le courant d'une seule année, il y eut une autre démonstration indienne qui chassa Iturbide du pays, et dans ce mouvement la pensée capitale ne fut pas l'égalité des races, mais l'expulsion du Mexique de tous les hommes de race européenne. Et de ce temps jusqu'à nos jours, c'est-à-dire jusqu'à présent, il n'y a eu pour le Mexique rien que guerre civile, avec des Indiens métis pour gouverner le pays. De temps à autre, cependant, ces métis s'associent un homme blanc de naissance.

Les grands établissements miniers sont détruits; les institutions de charité, la religion, l'administration, établies par les Espagnols, sont complètement ruinées; et à l'anarchie des généraux, qui a duré quarante ans, a succédé, ce qu'on devait attendre, l'établissement d'une administration qui s'appuye sur les forces armées d'un gouvernement étranger. Et tout cela est venu de ce qu'on a voulu rendre les Indiens et les métis égaux en politique à la race dominante d'Europe. Profitons-nous de la leçon?

Départ du Creole.—Le départ du steamship *Creole*, pour New-York, a été renvoyé à vendredi 15 du courant, à 8 heures du matin.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour prévôtale—Juge Atocha—Geo. Wilson et Duncan Campbell, soldats du 1er régiment du New Hampshire, ont été condamnés à perdre un mois de paie pour s'être battus dans la rue de la Commune.

Ch. O'Leary s'étant enivré et ayant enfourché un cheval sans permission, a été envoyé en prison pour un mois.

Jacob Grathier et John Rosetti qu'on accusait d'avoir donné de la boisson à des soldats, ont été renvoyés de la plainte.

Le soldat Brennan, qui a terrassé un policeman, a été informé qu'il perdait un mois de paie.

Cour Provisoire des Etats Unis — Juge Durel—L'affaire intitulée "les Etats Unis contre la barque Teresita", a été remise à lundi prochain. L'avocat de district a présenté le rapport des commissaires et demandé du temps pour recueillir de nouvelles preuves.

Dans l'affaire M. G. Smith, le juge a rendu un décret de condamnation.

Première Cour de District — Thomas Finnegan, accusé de vol de chaussures; Betsey, femme de couleur, accusée de vol de linge; Wm Kaul, accusé du vol de quarante piastres au préjudice de Kate Campbell; P. Magtoon, accusé d'avoir pris quatre vingt piastres en or à Catherine Montgomery; Missy Ann, accusée d'avoir volé trente piastres à M. B. McKenney; James Johnson, accusé du vol d'une montre en or—ont comparu à la Première Cour de District, et se sont déclarés innocents.

James Barcus a été déclaré coupable de tentative de viol sur la personne d'une petite mulâtresse de neuf ans. Le jury l'a recommandé à la clémence du juge.

Jose Escandala, accusé de tentative de viol sur la personne de Mary Bertrand, a été acquitté.

EDITION D'HIER SOIR.

L'EMPRUNT CONFÉDÉRÉ SUR LE COTON.

Un exposé de faits par le commissaire McRae.

La lettre suivante a été adressée au London *Index* par l'hon. C. J. McRae :

Monsieur—Profitant de la baisse actuelle de l'emprunt Confédéré, les ennemis de cet emprunt ont lancé diverses insinuations dans le but d'ébranler la confiance des détenteurs. Je vous serai fort obligé si vous voulez donner place à l'exposé de faits suivants qui répond à quelques unes des objections qui ont été faites.

En premier lieu, on a exprimé des doutes sur la quantité de coton possédée par le gouvernement confédéré pour racheter ses bons.

Cette objection est suffisamment réfutée par l'extrait suivant d'une dépêche reçue par moi de l'honorable C. G. Memminger, secrétaire du Trésor Confédéré, datée de Richmond le 15 septembre. Pour des raisons qui se comprennent le lecteur des noms en blanc :

"Votre recommandation d'être autorisé à rendre le coton délivrable à ...... ou dans ...... est approuvée. La plus grande partie de notre coton est dans ces deux Etats, et il nous conviendrait mieux d'en faire la remise dans leurs limites. Nous avons à présent une quantité de coton suffisante pour faire face à tous nos engagements. Jusqu'ici, l'ennemi a capturé 2,000 balles et nous avons été obligés d'en brûler autant. Mais comme notre stock s'élève à plus de 400,000 balles, notre solvabilité n'a pas été sérieusement atteinte."

En second lieu, il y a des gens qui ont été assez peu scrupuleux pour dire que le gouvernement confédéré, s'il ne peut actuellement obstacle au rachat des bons, avait refusé aux détenteurs des facilités raisonnables pour obtenir le coton. Loin de là, des mesures ont été prises pour affranchir les détenteurs des risques inhérents à la transmission de leur garantie à travers le blocus. Les bons peuvent être déposés entre les mains des commissaires du gouvernement confédéré à Londres ou à Paris, qui donneront des certificats de dépôt en quadruplicata, et ces certificats auront la même valeur à Richmond que les bons originaux mêmes. Il est vrai que le gouvernement a repoussé la proposition d'abandonner à ceux qui l'ont demandé un droit tel qu'il se réserve dans les navires particuliers qui portent ses ports.

[illegible]

Agent financier du gouvernement Confédéré en Europe, No 48, Avenue Gabriel, Paris, 15 décembre.

C. J. McRae,

SYMPTOMES DE GUERRE EN EUROPE.

Marseille, jeudi matin, 17 décembre.

Des nouvelles de Constantinople, en date du 10, données par le *Journal de Constantinople*, organe semi-officiel, annoncent que la réponse du Sultan à l'invitation d'assister au congrès de Paris est partie pour sa destination.

Des lettres particulières annoncent que le gouvernement ottoman a adressé des observations à la Russie relativement au passage des Dardanelles effectué par un navire de guerre russe portant à Nicolaïeff des plaques pour cuirasser des bâtiments de la marine.

Des rapports des agents de la Sublime Porte signalent la concentration de troupes russes dans la Bessarabie.

Le quartier général de l'armée turque en Roumélie sera transporté à Widdin pour surveiller la Serbie.

Les troupes russes redoublent d'efforts pour soumettre l'effusion, pour bloquer et réduire par la famine les principales tribus.

Le commerce de Constantinople a souscrit pour un envoi de vivres aux Circassiens.

Hambourg, jeudi matin, 17 décembre.

On mande d'une manière officieuse, de Stockholm, en date du 16, que le gouvernement suédois ne veut pas et ne peut pas laisser le roi de Danemark en danger.

FRANCE.

Extraits de correspondances.

Paris, 16 décembre.

Les lettres et journaux d'Italie continuent à signaler des apprêts de guerre, en rapport avec les vœux des journaux qui appellent le dénoûment de la question italienne et le terme des sacrifices financiers du pays. La cérémonie funèbre, célébrée à Naples, en l'honneur du retour des cendres du général Guillaume Pepe, et dont le récit nous arrive aujourd'hui, a eu le caractère d'une démonstration ouvertement hostile à l'Autriche. Il semblait qu'à l'appel de l'illustre défenseur de Venise, toute l'armée du général La Marmora et les nombreux bataillons de la garde nationale de Naples allaient s'élancer vers le Nord. La présence du prince Humbert ajoutait à l'exaltation de cette journée. D'après les ordres venus de Turin, on exerce les troupes aux marches militaires, aux manœuvres et au tir [illegible]. Les forts de Bologne devront être [illegible]. Il ne fautrien exagérer : le secret de la paix est à Paris, et l'Empereur garde bien ce secret.

La cour de Rome paraît toujours fort incertaine sur le sort qui peut l'atteindre. D'une part, les prélats se communiquent des avis positifs sur l'extension des pouvoirs du général de Montebello, et cette circonstance a donné un aliment aux [illegible].

[illegible]

la situation, la face pacifique ou expectante. La cour pontificale se flatte qu'il incline vers elle et lui fait un accueil tout différent de celui que reçut le marquis de Lavalette. Les optimistes vont même jusqu'à dire que le gouvernement français entre dans une voie de protection plus décidée pour le Saint-Siège et que le prince Napoléon gardera désormais le silence au Sénat sur la question romaine. Ces espérances se manifestent dans quelques journaux officieux de Rome.

Cependant le prochain retour de M. le comte de Kisseleff, ambassadeur de Russie à Rome, est interprété par les esprits politiques comme un indice peu rassurant. On se demande comment le diplomate à qui le pape a fait signifier qu'il ne reconnaissait pas la validité de son mariage et ne le recevrait jamais avec sa femme, pourrait revenir donner des fêtes et des dîners, présenter la nouvelle comtesse à tout le corps diplomatique dans des salons où se trouvera forcément le cardinal Antonelli lui-même ; comment, disons-nous, cette attitude de défi public serait possible si la Russie était complètement isolée dans l'ordre diplomatique. De là les nouveaux bruits d'une alliance renouée entre la Russie et la France. Pour le moment on y croit peu. On croirait plutôt à une simultanéité d'attaque contre un ennemi commun qu'à un plan général d'action et de réorganisation, auquel la Russie ne semble guère se prêter jusqu'à ce jour.

Paris, 17 décembre.

Les impressions qui étaient très calmes hier relativement à la question du Holstein, sont redevenues très sombres par suite d'une dépêche qui, en effet, accuserait une situation très grave, si les faits qu'elle annonce étaient confirmés.

Les alarmistes croient que les habitants du Holstein proclameront le duc d'Augustenbourg, aussitôt que les troupes fédérales auront mis le pied sur le territoire en litige. On conjecture de plus que le roi de Prusse pourrait bien saisir cette occasion de se réconcilier avec la chambre des députés, en sacrifiant M. de Bismark et en obtenant, à la faveur de la guerre, les concessions dont il a besoin pour l'organisation de l'armée telle qu'il la poursuit. Mais il n'y a là que des hypothèses. Toutefois, je crois pouvoir dire que ce matin, dans les sphères officielles et diplomatiques, on était assez inquiet. Mais rien n'est plus possible qu'une dépêche nouvelle modifiant complètement les impressions d'aujourd'hui.

Une autre impression générale de la diplomatie, c'est un regret sympathiquement exprimé de la nouvelle démarche que M. Drouyn de Lhuys a cru devoir faire vis à vis des divers cabinets de l'Europe par sa dernière circulaire. On espérait que le gouvernement français aurait compris dans les réserves polies des chancelleries étrangères le désir de ne pas être poussé plus loin dans une voie dont mille obstacles divers et inextricables font une impasse. Les puissances mises en demeure devraient donc, quand le moment sera venu, faire comprendre plus clairement leur peu de confiance dans le résultat, et les graves événements attendus au nord de l'Europe ne les disposent pas péremptoirement à s'expliquer à ce sujet.

Il est peu probable qu'en présence de ces éventualités menaçantes, on persiste dans le projet de désarmement dont on parlait hier. D'autre part, les préparatifs faits à tout événement depuis quelque temps, les renseignements demandés dans les ministères spéciaux, prouvent que le gouvernement tient à avoir la guerre dans une main, pendant que de l'autre il peut assurer la paix.

—Malgré les rumeurs sinistres qui ont couru sur l'état de Heenan, l'examen médical de l'athlète américain a eu un résultat rassurant. La boxe, à défaut d'enseignement élevé, met au moins en évidence le degré de ténacité auquel la nature humaine peut arriver : vingt coups, dont un seul tuerait un homme ordinaire, ne causent au pugiliste de profession qu'une maladie de quelques jours.

Le montant des sommes pariées de part et d'autre, en cette circonstance, s'élève, dit-on, à un chiffre fabuleux ; un des spectateurs a parié sur le turf, pour lui ou pour des mandants, un chiffre de 7,000 livres (175,000 francs), en faveur de Heenan.

LE TRAITÉ DE LONDRES SUR LA MONARCHIE DANOISE.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* reproduit l'acte de ratification du traité de Londres du 8 mai 1852. Voici les articles de ce traité signé par les représentants du Danemark, de la Grande Bretagne, de l'Autriche, de la France, de la Prusse, de la Russie et de la Suède :

Ces puissances considérant que le maintien de l'intégrité de la monarchie danoise, lié aux intérêts généraux de l'équilibre européen, est d'une haute importance pour la conservation de la paix, et qu'une combinaison qui appellerait à succéder à la totalité des Etats actuellement réunis sous le sceptre de S. M. le roi de Danemark, la descendance mâle, à l'exclusion des femmes, serait le meilleur moyen d'assurer l'intégrité de cette monarchie, ont résolu, à l'invitation de S. M. danoise de conclure un traité, afin de donner aux arrangements relatifs à cet ordre de succession, un gage additionnel de stabilité par un acte de reconnaissance européenne. Les représentants de ces puissances, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. Après avoir pris en sérieuse considération les intérêts de sa monarchie, S. M. le roi de Danemark, de l'assentiment de S. A. R. le prince héréditaire et de ses plus proches cognats, appelé à la succession par la loi royale de Danemark, ainsi que de concert avec S. M. l'empereur de toutes les Russies, chef de la branche aînée de la maison de Holstein-Gottorp, ayant déclaré vouloir régler l'ordre de succession dans ses Etats, de manière à ce qu'à défaut de descendance mâle en ligne directe du roi Frédéric III de Danemark, sa couronne soit transmise à S. A. le prince Christian de Sleswic-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg et aux descendants issus du mariage de ce prince avec S. A. la princesse Louise de Sleswic-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, née princesse de Hesse, par ordre de primogéniture, de mâle en mâle, les hautes parties contractantes, appréciant la sagesse des vues qui ont déterminé l'adoption éventuelle de cette combinaison, s'engagent d'un commun accord, dans le cas où l'éventualité prévue viendrait à se réaliser, à reconnaître à S. A. le prince Christian de Sleswic-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, et aux descendants mâles, issus en ligne directe de son mariage avec ladite princesse, le droit de succéder à la totalité des Etats réunis sous le sceptre de S. M. le roi de Danemark.

Article 2. Les hautes parties contractantes, reconnaissant comme permanent le principe de l'intégrité de la monarchie danoise, s'engagent à prendre en considération les ouvertures ultérieures que S. M. le roi de Danemark jugerait à propos de leur adresser, si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'extinction de la descendance mâle, en ligne directe, de S. A. la princesse Christian de Sleswic Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, née princesse de Hesse, devenait imminente.

Article 3. Il est expressément entendu que les droits et les obligations réciproques de S. M. le roi de Danemark et de la Confédération germanique, concernant les duchés de Holstein et de Lauenbourg, droits et obligations établis par l'acte fédéral de 1815, et par le droit fédéral existant, ne seront pas altérés par le présent traité.

Article 4. Les hautes parties contractantes se réservent de porter le présent traité à la connaissance des autres puissances, en les invitant à y accéder.

Article 5. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Londres dans le délai de six semaines, ou plus tôt, si faire se peut. En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signé, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Londres, le 8 mai, de l'an de grâce 1852.

(L. S.) Bille ; (L. S.) Malmesbury ; (L. S.) Kubeck ; (L. S.) A. Walewski ; (L. S.) Bunsen ; (L. S.) Brunnow ; (L. S.) Rehausen.

La loterie du Great Eastern.—On écrit de Londres :

Les actionnaires de la Compagnie du *Great Eastern*, à Liverpool se sont réunis hier pour décider le choix d'un de ces deux projets : une Compagnie dans laquelle ils entreraient comme actionnaires, au prorata de leurs créances, ou une loterie dont le vaisseau monstre serait le gros lot. Ils se sont arrêtés à ce dernier parti, une consultation d'avocats leur ayant indiqué les moyens de ne pas encourir les pénalités de la loi anglaise qui prohibe les loteries.

Le siège de cette opération sera à Francfort, mais tous les billets se placeront en Angleterre. Il y aura, outre le vaisseau, près de 200 prix, de 20 000 livres (500,000 fr) à 250 livres (6,250 fr). Ce sera le *Léviathan* des loteries.

Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.—La première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans vient de compléter son organisation, comme on le verra aux annonces, et, ayant été désignée pour recevoir les fonds du gouvernement, elle commencera ses opérations lundi prochain. Les bureaux de ce nouvel établissement de crédit, fondé en vertu de la loi du Congrès du 25 février 1863, sont situés rue du Camp No 37. La direction s'est déjà constituée et a désigné M. A. C. Graham comme caissier.

Musique—Nous avons reçu de M. Wise, éditeur de musique rue Conti No 30, trois morceaux de musique que nous recommandons aux pianistes : la jolie polka de danse, intitulée "Amourette of Mount Vernon", une ballade de J. L. Hatton "Sweet love, good night to thee" et une polka de M. Theodore Von La Hache, ayant pour titre "Spirit of the Age".

Chapeaux—M. E. S. Benedict, 25, rue des Magasins, a un magnifique assortiment de chapeaux dans tous les genres, de fabrique française et américaine. Il les vend par douzaine à bon marché; recevant des envois de chapeaux par chaque steamer, il peut toujours offrir à ses clients les formes les plus nouvelles. Nous nous empressons de signaler au public le magasin de M. Benedict.

FEUILLETON.

L'HOTESSE DU CONNETABLE,

HISTOIRE DU TEMPS DE FRANÇOIS Ier

X.

LA CHENILLE.

Clotilde évanouie avait été transportée dans l'intérieur du château. La jeune dans laquelle reposait la jeune huguenote était une grande pièce décorée aux plafonds richement sculptés, s'appuyant sur des chaînes de porphyre. Des cariatides, nues jusqu'à la ceinture, puis se [illegible] en gaînes de dorure, se détachaient en relief sur les boiseries ; des feuilles d'acanthe couraient dans les frises dorées ; des vases d'agate et des coupes d'onyx étincelaient aux jets des lumières ; des tapis d'Orient reflétaient leurs vives couleurs dans les miroirs à biseaux de Venise et se déroulaient sous les pieds comme une mousse épaisse, et des tentures de brocart isolaient de la blanche clarté des étoiles cette luxurieuse retraite.

Une cheminée de marbre, superbe et monumentale, occupait un des côtés de la salle ; des orangers, des myrtes, des lauriers-roses remplissaient son vaste foyer, laissant d'un luxuriant buisson de bruyères, de clématites et de lisérons veloutés.

Au fond, dans la partie la moins éclairée, la tête appuyée sur des coussins de velours incarnat à franges d'or recouverts de dentelles, sur un lit de repos, sommeillait Clotilde, dont la respiration agitée dénonçait de récentes angoisses.

Autour d'elle étaient groupées les dames de la petite bande, qui semblaient faire assaut de zèle pour prodiguer des soins imaginaires à la jeune inconnue.

Mlle Cécile de Piefville était la capitaine de ce charmant escadron.

—Mesdemoiselles, n'oublions pas que nous avons charge d'âme, disait-elle à ses compagnes; c'est à nous que Sa Majesté a confié le soin de veiller sur ce prodige.

Clotilde ouvrit les yeux et souleva ses longues paupières ; surprise, elle voulut interroger les jeunes filles qui l'entouraient.

Mlle de Piefville s'approcha d'elle, et, courbant sa taille gracieuse, lui mit avec un geste mutin un doigt sur les lèvres :

—Taisez-vous, fit-elle avec son plus joli sourire, Esculape vous défend la parole.

—Mais où suis-je? demanda Clotilde de plus en plus étonnée.

—Au château de Montchenu, hors de tout danger et entourée de vos meilleures amies.

La jeune fille regarda les dames de la petite bande et les salua d'un radieux sourire.

—Oui, je vous remercie en effet, mesdames; vous êtes mes compagnes d'une heure, la même habite nous a réunies......

—La table du roi, interrompit Cécile.

—Oui, oui, je me souviens, reprit Clotilde en pressant son front de sa main brûlante...... Mais après ce breuvage répandu, qu'est-il arrivé?......

—Avez-vous donc oublié la grotte, est si charmant, mais si dangereux?

—La grotte! répéta l'étrangère.

—Oui, la grotte pour laquelle vous nous avez faussé compagnie, et où probablement devait vous rejoindre quelque ami discret.

—Je ne sais vraiment ce que vous voulez dire.

Et la belle huguenote regarda Cécile avec étonnement.

—Il est vrai, dit méchamment Mlle d'Antraguet, que l'ami discret est venu trop tard, ou que le sanglier est venu trop vite.

—Vilaine, vilaine! ajouta Mlle de Tessé.

Clotilde tressaillit à ce souvenir.

—Oh! l'horrible bête! murmura-t-elle.

—Vous êtiez perdue, ma chère, dit avec aigreur Mlle d'Antraguet.

—Oui, je me souviens de tout à présent, s'écria Clotilde, la grotte...... le sanglier, la mort... Ah! je frissonne à cette pensée.

—Un beau gentilhomme est heureusement accouru à votre défense, dit Mlle de Piefville avec un malicieux sourire. Ce gentilhomme, le connaissez-vous, belle oublieuse?

—Sans doute, c'est le roi notre sire.

—Oui, le roi-chevalier. Vous avez dû avoir terriblement peur, mademoiselle ; mais vous êtes sans doute bien heureuse maintenant de devoir la vie à votre souverain ?

—Je ne l'oublierai jamais, dit simplement Clotilde.

—Espérons, dit tout bas Mlle d'Antraguet, que le roi ne pensera plus dans quelques heures à cette héroïne de campagne.

—J'en doute, répliqua Mlle de Tessé. Voyez comme cette petite sauvage est jolie!

—Faisons donc notre cour à la favorite de demain.

Toutes alors, empressées autour de Clotilde, la regardaient avec envie.

—Vous paraissez inquiète, dit Mlle de Piefville, mais rassurez-vous, le roi n'a pas reçu la moindre égratignure.

La jeune fille soupira.

—C'est un grand bonheur, mais M. Didier a été blessé.

Cécile sourit.

—Vous vous intéressez beaucoup à ce jeune homme, ma belle?

—Oh! je vous assure, s'écria naïvement Clotilde, que je tremblais pour lui beaucoup plus que pour moi.

Les jeunes femmes échangèrent entre elles un regard moqueur.

—Vous aimez sérieusement vos amis, mademoiselle.

—Ah! M. Didier est si loyal, si bon et si brave.

—Et puis, c'est un beau et charmant gentilhomme, ajouta Mlle d'Antraguet.

—Quoiqu'il paraisse un peu triste, dit Mlle de Tessé.

—Fier! hasarda une troisième.

—Sauvage! dit une quatrième.

Clotilde n'entendait rien et pensait à Didier.

—A-t-il été dangereusement blessé? demanda-t-elle, sans comprendre les insinuations perfides des femmes qui l'entouraient, et en relevant ses beaux yeux noyés de larmes.

—Rassurez-vous, belle éplorée, répondit Mlle de Piefville avec un fin regard, votre preux chevalier n'a reçu que des contusions sans gravité, et Mme Diane prend en ce moment grand soin de lui.

—Madame Diane!

—Oui! sachez que la comtesse de Montchenu, dont la bonté égale la beauté, veille au chevet du blessé.

—Ah! la bonne et charitable dame.

—Et dans quelques jours, M. Didier, hors de tout danger, pourra vous remercier de l'intérêt si vif que vous lui témoignez.

—Dans quelques jours! s'écria Clotilde pâlissant, d'ici là...... mon Dieu! que vais-je devenir!

—Cette séparation vous touche-t-elle donc le cœur à ce point? dit Mlle de Piefville, qui prêtait à ses paroles un tout autre sens que le vrai.

—Hélas! je ne comptais que sur M. Didier pour me présenter au roi, auquel je veux sans retard adresser une requête.

—Enfant! dit Cécile, mais vous êtes déjà maintenant la protégée et la débitrice de Sa Majesté.

—Ne me raillez pas, fit tristement Clotilde.

—Et s'il ne pourrait rien vous refuser, et votre requête est d'avance accordée.

—Je n'ose espérer un succès aussi prompt.

—Demandez hardiment.

—On dit le roi si sévère!

—Il ne le sera pas avec vous, ma mie.

Clotilde regardait les dames de la petite bande avec étonnement.

—Alors, dites-moi comment je dois m'y prendre pour parler au roi.

Toutes les femmes se regardèrent entre elles, et un méchant sourire courut sur leurs lèvres.

—Elle ne manque pas de présence d'esprit, fit observer Cécile à Mlle d'Antraguet. Ma belle fille, reprit-elle en s'adressant à Clotilde, je connais les usages de la cour, et je puis vous dire que vous ne pouvez mieux faire que de vous en remettre à cette occasion.

—Ainsi vous consentiriez?

—Je m'engage à vous faire donner audience de Sa Majesté.

—Oh! que vous êtes bonne, madame!

—Aujourd'hui même, tout à l'heure.

—Comment m'acquitterai-je jamais envers vous?

—D'une manière bien simple, en conservant à la condition que je mets à mon service.

—J'accepte d'avance.

—Eh bien, vous devez un jour une toute-puissance, vous vous souviendrez de ce que j'ai fait pour vous.

—Je le ferai, que vous ne puissiez douter?

—Je le crois, mais...... la huguenote fixa avec un étonnement croissant ses yeux interrogateurs sur Mlle de Piefville.

—Est-ce convenu? dit celle-ci.

—Hélas! je le voudrais, répondit Clotilde avec un triste sourire, mais je serai jamais puissante.

—Qui sait, ma belle?

—Je n'ai toujours été pour moi rigide et cruelle. Dieu seul la soutient mon courage dans ces épreuves sous lesquelles mon âme a failli [illegible].

Mlle de Piefville haussa imperceptiblement les épaules.

—Vous refusez?

—J'accepte de grand cœur, madame ; croyez bien que, quoi qu'il advienne, je garderai religieusement la mémoire de la grâce que vous m'aurez faite.

—C'est notre nouveau marché conclu, dit Cécile, et je vais, si vous le désirez, m'acquitter immédiatement de mon message.

—Quoi, si vite?

—Pourquoi tarder? Me présentant comme votre ambassadrice, le roi, j'en suis sûre, me recevra aussitôt.

—Et je me pardonnerai mon importunité?

—Il vous en saura gré.

—Partez donc, puisque vous le voulez.

Mlle de Piefville sortit, aussitôt en laissant échapper un petit éclat de rire.

Clotilde la suivait des yeux avec une vague inquiétude qu'elle éprouvait, sans s'en rendre compte, un sentiment de contrariété intérieure.

Et elle eût levé les yeux en ce moment, elle eût surpris les regards hostiles de la cohorte féminine qui l'entourait et devina qu'elle était un point de mire de bien des jalousies. Elle était devenue l'ennemie intime de toutes les dames de la petite bande ; mais celles-ci se retirèrent dans l'embrasure d'une fenêtre et se mirent à chuchoter entre elles, tirant chacune à sa façon l'horoscope de la pauvre fille qui s'abandonnait à la pente de ses rêveries.

(*A continuer.*)

ATTENTION.

Nous appelons l'attention des capitalistes, banquiers et courtiers, sur la vente à l'encan d'actions de banques et de scrips de diverses Compagnies d'Assurances qui doit avoir lieu aujourd'hui, 14 janvier, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, par le ministère de Bernard Turpin, encanteur.

M. R. Scott vend des jambons, du bœuf, du sugar, du whisky, &c, ce matin, à 10 heures, au No 84 de la rue des Magasins.

M. F. F. Trinchard vend, ce matin, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 40, jambons, huile d'olives, vin de riz, whisky, &c.

M. J. P. Boisseau, vend des chevaux, dont ponies et des groceries, ce matin, à onze heures, au coin des rues Magasins et Gravier.

Charte de la Première Banque Nationale de la Nelle Orléans.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation monétaire. Washington, 18 décembre 1863.

ATTENDU qu'il a été donné au soussigné des preuves suffisantes que la Première Banque Nationale de la Nouvelle Orléans, dans la Paroisse d'Orléans et l'état de la Louisiane, a été dûment organisée sous l'empire de et conformément à une loi du Congrès, intitulée "Acte pour pourvoir à une circulation monétaire nationale garantie par des bons des Etats Unis et pour pourvoir à la circulation et au rachat de ladite monnaie," laquelle loi a été approuvée le 25 février 1863, et que la dite Banque s'est conformée à toutes les réquisitions de la dite loi, requises auxquelles elle doit tenir de se conformer avant de commencer les opérations de Banque.

Conséquemment, moi, Hugh McCulloch, contrôleur de la circulation monétaire, certifie par les présentes que la dite Première Banque Nationale de la Nouvelle Orléans, Paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, est autorisée à commencer les opérations de Banque sous l'empire de la susdite loi.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau du bureau, ce 18 décembre 1863.

(L. S.) HUGH McCULLOUGH, Contrôleur de la Circulation monétaire.

14 janv—3

Première Banque Nationale de la Nouvelle Orléans.

CETTE Banque ayant été désignée Dépôt du Gouvernement commencera ses opérations LUNDI PROCHAIN, au local de la Banque, rue du Camp, No 37. Par ordre des Directeurs, A. C. GRAHAM, Caissier.

14 janv

Banque de la Nouvelle Orléans.

LE 11 du courant, à l'élection annuelle qui a eu lieu au local de cette Banque, ont été élus Directeurs—FRANK WILLIAMS, J. TURNER, W. CHAMPLIN, W. A. JOHNSON, J. I. MICHIE, CHS SAGORY, J. M. HALL, G. K. DUNNING, D. KENNEDY, H. GEDDES, S. W. McCERREN, E. PILCHER.

Et aujourd'hui, à une réunion des directeurs, M. Hu. Kennedy a été élu Président, et Pierremonté et M. A. Duchiron caissier, pour l'année.

A. DUCHIRON, caissier. Nlle-Orléans, 13 janvier 1864.

AVERTISSEMENT.

MMES. W. POLK ayant été informée que de petits commerçants ont vendu à ses amis, on est prié de leur opposer qu'elle n'a nullement autorisé ces ventes.

14 janv—3

DEMANDE DE CUISINIERE.

ON demande une bonne CUISINIERE, blanche. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser rue Du Maine, No 72. 14janv—1

PERDU le 13 courant, encoignure Chartres et St Louis, un chien rouge, boule-terrier. Celui qui le ramènera, recevra une récompense, en s'adressant rue St Louis No 74. 14janv—1

ON DEMANDE

UNE FEMME DE CHAMBRE sachant coudre, et ayant de bonnes recommandations. On préfèrerait une blanche. S'adresser rue Bourbon No 161. 13 janv—3

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS. Mercredi, 13 janvier à 5 heures P. M.

COTON—Hier, en outre du nombre de balles que nous avons annoncé, il s'en est vendu 63 de low middling à 73 cts. Aujourd'hui, la demande a encore été très bonne, mais la quantité en vente étant très faible et les détenteurs plus fermes, les transactions ont été limitées à 281 balles, comme suit : [illegible].

SUCRE ET MELASSE—[illegible]

FARINE—[illegible]

BACON—Le stock d'épaules et de plats côtés est très faible.

GRAISSE—L'article est rare et est en demande.

CAFÉ—Il s'est fait quelques petites ventes de Rio à [illegible] la livre.

FRETS—Le steamer qui part vendredi prochain pour New York prend du coton à raison de [illegible].

—Vente à l'encan aujourd'hui [illegible].

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 13 janvier.

Il ne s'est guère opéré de changement depuis hier; les prix se sont maintenus et, dans les transactions de coton, de mélasse et de coton, les vendeurs ont eu l'avantage. Ces produits étant, cependant, loin d'être abondants, et, par suite, les offres de change sont peu nombreuses.

Nous avons publié, dans notre revue de lundi, la liste des Directeurs élus par les actionnaires de la Banque de la Nlle-Orléans ; ces Directeurs se sont réunis aujourd'hui et ont élu M. Hugh Kennedy, Président, et M. A. Duchiron, Caissier.

[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX

Jefferson City, 14 janvier 1864.

[illegible]

LISTE MARITIME.

Voir la liste des arrivages et des départs, celle des exportations et des marchandises reçues par la voie, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, &c., à la partie anglaise.

Proclamation.

Quartier Général du Département du Golfe.

Nlle-Orléans, 11 janvier 1864

Au peuple de la Louisiane :

I—En vertu de l'autorité dont j'ai été investi par le Président des Etats-Unis, et après avoir consulté un grand nombre d'hommes représentant divers intérêts, étant bien connu ceux qui ont à cœur que le plus d'un dixième de la population de la Louisiane rentre dans l'Union, [illegible] aussitôt que possible, j'invite les citoyens loyaux de l'Etat, ayant droit de voter dans les affaires publiques, [illegible] à l'élection désignée par la loi, qui a lieu le [illegible] février 1864, pour donner leurs votes dans l'élection des officiers d'Etat ici désignés, savoir :

I—Le Gouverneur,

II—Le Lieutenant-Gouverneur,

III—Le Secrétaire d'Etat,

IV—Le Trésorier,

V—L'Avocat-Général,

VI—Le surintendant de l'instruction publique,

VII—L'Auditeur des comptes publics.

[illegible]

II—Le serment d'allégeance prescrit par la proclamation du Président, avec la condition mise aux franchises électorales par la constitution de la Louisiane, constituera la qualification des votants dans cette élection. Les officiers élus par eux seront dûment installés dans leurs offices le 4 mars 1864.

III—L'enregistrement des votants, effectué sous la direction du gouvernement militaire et du Free State Committee, quand il ne sera pas contraire à la procédure de l'élection, sera confirmé.

IV—Afin de rendre la loi organique de l'Etat conforme à la volonté du peuple et à l'esprit du siècle, et le maintenir et de conserver les anciennes prérogatives et limites de la liberté civile et religieuse, une élection de délégués à une convention pour la révision de la constitution, aura lieu le premier lundi de mai 1864. Les bases de la représentation, le nombre des délégués et les détails de l'élection seront annoncés dans des ordres ultérieurs.

V—Des mesures seront prises pour une prochaine élection de membres du Congrès pour l'Etat.

VI—La loi fondamentale de l'Etat est la loi martiale. Il est compétent et juste pour le gouvernement de rendre au peuple, aussitôt que possible, tout ce qui peut être distrait de l'autorité militaire sans nuire à la marche des opérations militaires, de préparer la voie [illegible].

[illegible]

N. P. BANKS, M. G. C.

Avertissement au Public.

Bureau de la Compagnie des Chemins de fer de la ville de la Nlle Orléans.

Nlle Orléans, 11 janvier 1864.

BIEN que le public ait maintes fois été prévenu de ne pas se servir des tickets mis seulement pour les personnes voyageant dans les chars, on a continué à les employer comme monnaie courante, ce qui a amené des contrefaçons. On vient d'en découvrir une nouvelle qui, cependant, se distingue facilement. Le nom du Président est imprimé "J. P. Slawson" au lieu de "J. B. Slawson". Sur la contrefaçon, le mot "cars" est presque en lignes droites tandis que sur le bon ticket il suit la ligne courbe du dessin principal. Cette imitation est grossièrement exécutée, surtout le côté où se trouvent les chars ; les extrémités ne ressemblent pas à ceux du bon ticket.

13jan—3f HENRY HART, Président.

Hospice de la Sainte Famille.

Rue St-Bernard, 3e District.

LA Société de Bienfaisance des Frères-Unis annonce respectueusement au public de cette ville qu'elle donnera SAMEDI PROCHAIN SEIZE JANVIER UN GRAND BAL A LA SALLE D'ECONOMIE au bénéfice de l'hospice de la Sainte Famille.

La société compte sur la sympathie et la générosité du public en cette occasion pour soulager les misères et souffrances des habitants de cet hospice et qui sont incapables de pourvoir par eux-mêmes.

Billets à vendre par les membres de la société.

Cavaliers........ 50 cents. Dames........ 25

12 jan—3f JOS. S. SOUDÉ, Secrétaire et Directeur.

AVIS.

UNE réunion annuelle, pour l'élection de directeurs, de la Société des Orphelins, aura lieu à l'Asile le 16 janvier.

Par ordre du bureau. 11 janv—au16

Pommes de terre pour plant.

200 BARILS véritables pommes de terre Pink Eye, en débarquement de la barque "Conqueror" à vendre, en lots au gré des acheteurs, par EGAN & KING, 11 janv—3f Rue Tchoupitoulas, Nos 82 & 84.

Charbon à vendre au détail.

Le chargement d'une barge—charbon en gros morceaux—au pied de la rue Poydras, en quantités au gré des acheteurs. Cinq barils.......... à $1 50 le baril. N. B.—La barge est à vendre. 3janv—6f

Alcohol! Alcohol!!

15 barils alcohol pur à vendre par CUSACHS & OGDEN, Rue Royale et St Philippe. 12janv—12

DEMANDE D'UNE VENDEUSE.

ON demande une BONNE VENDEUSE, parlant français et anglais, avec les meilleures recommandations. S'adresser chez Mme Desesche 110, rue de Canal. 13 janv—3f

Distillateur.

ON demande un BON DISTILLATEUR. S'adresser rue Bourbon No 154. 13 jan—3f

BROTT & DAVIS.

92......Rue Gravier......92

GRAND DEBALLAGE

DE

MARCHANDISES D'ÉTÉ

DE TOUTES ESPECES,

AU MAGASIN DE

BROTT & DAVIS,

AU COIN DES RUES TCHOUPITOULAS ET GRAVIER.

BATISTES françaises, riches, nouveaux genres.
INDIENNES do do do
LINONS français do do
BRILLANTES de toutes couleurs, do do
GINGHAMS Français, Suisses et Ecossais—toutes couleurs.
TOILE DU NORD CAMBRAI, Française et Suisse.
GINGHAMS à couleurs unies, INDIENNES à chaînes.

Un magnifique choix D'ARTICLES DE BLANC, comprenant toutes les qualités de brillants de bonne qualité.

MOUSSELINES Suisses, NANSOUS, LINON BISHOP, JACONATS, MOUSSELINES à rideaux de Book, de Pollod—pour Couvertures—articles nouveaux, &c. &c.

Un beau choix de GRENADINES, brochées tout laine, à bas prix.

Un magnifique stock de SOIERIES—genres de choix—pour le commerce du printemps à la Nlle Orléans.

Un petit reste de POPELINES, MERINOS, &c., à vendre, pour clore à grand marché.

Un Petit Choix de

Manteaux d'hiver et de printemps,

Est offert à bon Marché, pour clore.

Un fort lot de BRODERIES, PARURES, tulle de fantaisie, &c. &c., sera vendu à des prix avantageux.

Un choix de petits et grands PARAPLUIES.

ETOFFES pour Deuil et Demi Deuil, à vendre à une réduction, pour clore des consignations.

Grand déballage D'INDIENNES d'été, LINONS, et toutes espèces de marchandises d'été qu'on peut avoir en couleurs.

BRODERIE en Jais—MARCHANDISES fantaisie, &c.

CHALES d'hiver, de printemps et d'été.

Un assortiment complet de FLANELLES—de toutes les couleurs, épaisseurs et qualités.

ARTICLES TOILE—bon assortiment—à que un rabé.

ALPACAS—de toutes les couleurs et qualités.

BIGOUTIQUAIRES—de toutes espèces.

CHOIX COMPLET DE

MOUCHOIRS MADRAS.

COTONS BLANCS 4-4, 7-8, 3-4 et 5-4, les meilleures marques qu'il y ait en ville.

Un bel assortiment de COTON écru, 4-4, 5-4, 6-4, 7-8 et 3-4, pour chemises et pour draps.

OSNABURGS de fantaisie, les meilleurs genres qu'il y ait en ville, à aussi bon marché que possible.

OSNABURGS Ducks et unis épais.

MOLLETONS fantaisie, écrus et blancs.

COTONNADES—le plus fort lot qui se trouve en ville, bien assorti, à bas prix.

Un bel assortiment de JEANS du Kentucky, toutes les qualités.

Un beau lot de SATINETS noir, unis et fantaisie.

Un fort lot de CHEMISES et COLS blancs pour messieurs.—Egalement MANCHETTES pour l'été, à vendre à très bas prix.

BATISTES Paper, couleurs d'été.

JEANS blancs, simple et fini satin.

BATISTES et SILESIA croisé en couleur.

Un excellent assortiment de DOMESTICS, tels que Ginghams, Manchester, Lindsays, Coutils à matelas Stripes, Gingas, Plaids et Stripes, Marlborough, &c.

Un beau choix des meilleures COUVERTURES de lit.

CHAUSSURES, CHAPEAUX et CASQUETTES pour habitations.

Un magnifique assortiment de KERSEYS unis et de toutes qualités, pour habitations.

INDIENNES—les meilleures qu'il y ait en ville, et à meilleur marché que partout ailleurs—gommes, bleues pourpres, &c.

VETEMENTS.

BONS HABILLEMENTS DE CASIMIR, plusieurs qualités, à bon marché—PANTALONS ordinaires.

Nous en recevrons un fort lot par les prochains arrivages.

Un bon assortiment de

CHEMISES FLANELLE Fantaisie.

MM. B & D. recevront, par chaque steamer, de nouvelles marchandises pour toutes les branches de leur stock.

L'attention des marchands de la campagne, d'est attirée, des marchands en gros et en détail, est respectueusement appelée sur ces articles.

1r janv—6f

AVIS.

LES SALLES DE BILLARD situées au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles ont été restaurées et remises à neuf, et toutes les tables de billard et tables à combinaison renouvelées. La réouverture de ces salles a eu lieu samedi, 9 courant. 12 jan—6f

NOTARY PUBLIC.

L. E. MARCHAND,

IMPRIMEUR.

201......Rue de Chartres......201

Entre Ste-Anne et Dumaine.

12 janv

PENSION.

UN monsieur trouverait une pension confortable dans une famille créole où il lui serait donné une magnifique chambre. On voudrait aussi avoir 2 ou 3 messieurs qui prendraient leurs repas. Les prix sont très modérés.

S'adresser au No 126 rue Bourbon, entre Toulouse et St Pierre. 12janv—3em

AVIS.

MME veuve A. LOEZ, remerciant le Public qui lui a été accordé jusqu'à ce jour, annonce à ses amis et au public qu'elle continuera le même genre d'affaire que par le passé. Les mêmes ouvriers resteront attachés à l'établissement.

Rue des Remparts No 134, entre Toulouse et St Pierre.

REMEDE INDIEN, pour la guérison de la dyssenterie chronique.

M. A. J. BERNIER a [illegible] infaillible, éprouvé depuis 30 ans. [illegible] chambre No 6, rue Conti, entre Chartres et Levée. [illegible]

DEMANDE DE GOELETTE.

On demande une goëlette pouvant transporter 1500 barils, pour aller sur la côte, en dehors de la ville. S'adresser à A. F. DUNBAR, coin de la Commune No 81.

SPECTACLES.

Académie de Musique.

Jeudi soir, 14 janvier LE GRAND CIRQUE.

LES CHIENS ET LES SINGES savants, &c.

POUR NEW YORK directement.—Départ, le VENDREDI 15 courant, à 8 heures du matin—Le beau steamer CREOLE, bien connu, capitaine John Thompson, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, avec les malles des Etats Unis, jeudi, 14 courant, à 8 heures du matin. Pour fret ou passage (excellents emménagements) s'adresser à WARNEKEN & Co, Rue de l'Union No 41. 10janv

Partant samedi, 16 courant, à 8 h. A. M. POUR NEW YORK.—Le steamer favori et régulier GEORGE WASHINGTON, capitaine E. V. Gager, portant les malles des Etats Unis, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, SAMEDI, 16 du courant, à 8 heures du matin. Pour fret ou passage (beaux emménagements) s'adresser à A. MOULTON, Rue Carondelet No 31. 11janv

Paquebot du Bayou Lafourche. *Deux fois par semaine.* Le beau paquebot neuf FAWN, capitaine W. B. Greathouse, L. Baybi, commis, et A. H. Verret, second commis, partira de la Nouvelle Orléans pour Thibodeauxville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la Côte, le MARDI et le SAMEDI, à quatre heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JOHN L. TITUS agent, Au coin des rues Vieille Levée et Bienville, au 1er.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités. 2 déc—1m

POUR BATON ROUGE Le magnifique paquebot régulier METEOR, capitaine C. L. Salisbury, L. Boucher, commis, partira de la Nouvelle Orléans pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires tous les DIMANCHES, à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Il partira de Baton Rouge tous les LUNDIS, à 8 heures A. M. et tous les JEUDIS, à 10 heures A. M.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer ou d'envoyer du fret à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. M. HALL, 1er jan—1m au coin des rues Canal et Tchoupitoulas.

Voyages réguliers — deux fois par semaine Pour Port Hudson, Baton Rouge, Brulé Landing, Manchac, Plaquemines, Bayou Goula, Dominique's Landing, Donaldsonville, et tous les autres débarcadères le long de la Côte. Le fin marcheur BLACK HAWK, Sam'l Ayres capitaine, R. McMahon commis, quittera la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.—On se charge des affaires le long de la côte, pourvu que les passeports et les permis le permettent.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à W. G. BETTERTON, 7 janv No 56, rue Poydras, au premier.

Départ, tous les LUNDIS soir, à 5 heures, et les VENDREDIS à 10 heures du matin—En remplacement du bateau à vapeur Tecumseh. Paquebot de la malle des Etats Unis, POUR PORT HUDSON et BAYOU SARA—Le bateau à vapeur MATTIE STEPHENS remplacé par E. CONERY [illegible].

Pour Tampico. La goëlette fine voilière CUCA, F. Bautista capitaine [illegible]. A. FERNANDEZ & Co, 135 Vieille Levée. 14 jan—6f

POUR VERA CRUZ—Le beau brick américain RIVAL, capitaine Henry Applegit, [illegible] JOURBLANC & DULUDE, 36, Passage de la Bourse, près Douane, 30 déc—10 Chambre No 4, au premier.

POUR TAMPICO La belle goëlette anglaise et fine voilière ZORRO COLORADO, capitaine Harrison, [illegible] A. FERNANDEZ & CO 135 Vieille Levée. 20déc—tf

Pour Bordeaux ou le Havre. Le bel et fin voilier trois-mâts de première classe GUANTANAMO, capitaine Cosiglia, [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co. 5 janv 18 et 20 rue St Louis.

POUR LE HAVRE Le navire français de 1re classe STE GENEVIEVE, capitaine Picard [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co. 5 janv

POUR NEW YORK La goëlette WALTER RALEIGH de 1re classe, [illegible] WM J. REID, 4 jan—tf rue des Magasins No 33.

POUR TAMPICO—ligne régulière. La goëlette fine voilière HENRY TRAVERS, [illegible] A. CLAVEL & Co, 77 rue des Magasins.

AVIS

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

LES sociétaires sont prévenus que M. le Dr Touboul fils a été nommé médecin de la Société le 2 décembre [illegible]. Par ordre du Président, G. ROUÉ, Secrétaire. 8 jan—au 15

Banque de l'Union de la Louisiane. Nlle Orléans, 5 janvier 1864. UNE élection de Directeurs, par les actionnaires, aura lieu LUNDI 18 du courant, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. GEO. A. FRERET, Caissier. 5janv—au18

BANQUE DE LA LOUISIANE. Nlle-Orléans, 4 janvier 1864. LES actionnaires de cette Banque sont prévenus qu'une élection de Directeurs pour l'année aura lieu, au local de la Banque, LUNDI 18 du courant, de midi à 2 heures P. M. AUG. MONTREUIL, Caissier. 4janv—au 18

Compagnie du Gaz Nouvelle-Orléans, 2 décembre 1863. AVIS AUX ACTIONNAIRES. LES Directeurs de la Compagnie ont résolu de [illegible] un dividende de [illegible] payable à partir du 15 janvier prochain. WM BROWN, Trésorier. 22déc—1m

Bureau de la compagnie du canal Carondelet et Navigation de la Nouvelle Orléans L'ÉLECTION annuelle par les actionnaires de neuf directeurs de cette compagnie pour l'année prochaine, aura lieu, au bureau, LUNDI 18 janvier 1864, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. LOUIS GAGNET, Secrétaire. 22déc—au 18janv

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane. Nlle-Orléans, 31 décembre 1863. LES directeurs de cette institution sont prévenus que l'élection de trois directeurs pour l'année aura lieu au local de la Banque, lundi 1er février prochain, de dix à deux heures. H. L. PEIRE, 4 jan—1m 2 pc Caissier.

Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et du Texas Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1864. CONFORMÉMENT à la requête de la charte de cette compagnie, une élection de directeurs, pour l'année aura lieu au bureau de la compagnie, rue de la Douane No 15, le deuxième lundi de février prochain. J. P. HANNA, vice président. 5 janv—2 fpe

Banque des Citoyens de la Louisiane. Nlle Orléans, 30 décembre 1863. LES actionnaires de cette Banque sont avisés que l'élection de sept directeurs pour l'année, aura lieu au local de la Banque, lundi, 1er février prochain, de 10 à 2 heures. E. ROUSSEAU, Caissier. 31 déc—2pe

Entrepot de Tapis,

No. 19.....Rue de Chartres.....No 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que MEDAILLONS, velours, tapisserie, WILTON, 3 plis et Ingrain, VENITIENS et autres tapis, NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c., TOILE CIRÉE de différentes largeurs et qualités. Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes, baguettes d'escalier, abat jour, corniches et bandes que nous offrons à des prix modérés pour du comptant. A. BROUSSEAU & Co. 6jan

MARK CHARLES Trafiquant en VIEUX CUIVRE, FER, PLOMB, HAILLONS, LAINES ET FOURRURES, *A l'ancien poste,* Nos 164 & 166 rue des Magasins 18déc—30f

A vendre pour cause de départ, UN établissement de Broderies et Dessins de Broderies, bien achalandé et dans une bonne situation. Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau de ce journal. 6 jan—15

Occasion de placement. LE soussigné offre à l'amiable, jusqu'au 17 du courant son établissement, les installations et un assortiment de drogues, produits chimiques, &c., en un mot tout ce qui est nécessaire dans une pharmacie, au No 64 de la rue de Chartres. C'est la plus ancienne pharmacie de la ville. S'il ne le vend pas à l'amiable d'ici au 17 du courant, MM. McCerren & Landry vendront à l'encan tout le stock, en lots. Mc. KENNEDY, 6 jan—au 17 Au coin des rues Bienville et Chartres.

ON demande une domestique parlant français et sachant blanchir, pour un ménage de deux personnes. Inutile de venir sans de bonnes recommandations. S'adresser, 127, rue Ste Anne. 8 jan—3

CUISINIERE. ON demande à louer une bonne cuisinière, soit blanche, soit de couleur. S'adresser au coin des rues Dorbigny et Esplanade, 3me District. 5jan—2f

Prets sur gages. LE soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, argenterie, lorgnettes, instruments de musique, pianos, meubles fins, selleries, voitures, et tous autres articles de valeur portatifs, au Bureau de Prêt de la Louisiane, 46, St Charles. Entrée privée, 104, Gravier. J. HART. N. B.—On prête à la semaine, cent piastres et plus, s'il le faut. 2janv—1an

Changement de local. MM. GRIEFF BYRNES & Co, ayant établi d'une manière permanente, dans les vastes magasins Nos 43, 45 & 47, de la rue Nlle-Levée, entre les rues Poydras et Gravier, occupés jadis par MM. J. H. et I. N. Marks, ils y reçoivent en ce moment leurs consignations habituelles et y continueront leur genre de commerce. 17déc—1m

MADAME SOPHIE,

54......rue de Chartres......54

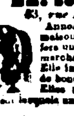

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle ainsi qu'aux dames en général qu'elle vient de recevoir de nouvelles arrivées, qu'elles trouveront chez elle un grand assortiment de belles dentelles noires et blanches, des étoffes pour soirées, sorties de bal, fleurs, plumes pour coiffures et garnitures de robes, manteaux, cachemires de l'Inde, cachemires brodés, velours pour robes et manteaux, des passementeries, lingeries, parures en jais, et beaucoup d'autres articles.

Les commandes de robes et chapeaux s'exécutent du jour au lendemain. 17déc—1m

Liquidation *POUR CAUSE DE DÉPART.* Mme SOPHIE SEEUWS, *83, rue Royale, encoignure Bienville,*

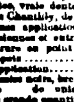

Annonce aux dames qu'ayant vendu sa maison pour le 1er février prochain elle fera une nouvelle réduction sur toutes ses marchandises pour hâter la liquidation. Elle invite les dames qui voudront faire de bons marchés à venir voir ses articles. Elles trouveront une quantité d'articles sur lesquels une réduction sera faite de cent pour cent.

Chapeaux de paille et crin, de	$4 à 10
do de velours riches, de	14 à 15
do pour enfants, de	3 à 5
Pointes en dentelles de laine, de	10 à 30
Pèlerines et Rotondes de do, de	15 à 40
do Chantilly, de	25 à 50
Voilettes, vraie dentelle, de	3 à 10
Barbes Chantilly, de	3 à 10
Pèlerines application et valenciennes, de	15 à 25
Valenciennes et entre-deux de valenciennes de parure ou point d'Alençon et application, depuis	6 à 100
Col application	3 à 20
Cachemires noirs, brodés et garnis de dentelle	15 à 80
do do de unis de	15 à 40

Une grande quantité d'autres articles. A vendre à de bonnes conditions avantageuses : Un beau métier de salon et une machine à coudre n'ayant servi que très peu. 22déc—janv 24

VENTES A L'ENCAN.

Linge fait, bottes de cavalerie, chapeaux et marchandises sèches.

PAR E. ROGER & CO, JOSEPH HOLZ, encanteur.

JEUDI 14 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée.

136 lots linge fait de saison, tels que habits, redingotes, pardessus, pantalons, casimir, satinet et jeans, gilets grand deuil, satin et casimir, chemises de coton, caleçons, bonneterie, etc. etc.

—AUSSI—

50 caisses bottes Napoléon, bottes en veau, guêtres, brodequins etc. etc.

—AUSSI—

300 douzaines chapeaux pour hommes et enfants.

—ET—

122 lots marchandises sèches assorties.

Conditions à la vente. 13 jan

Vente de provisions, &c.

PAR PHINNEY & AMORY, G. P. PHINNEY, encanteur.

Bureau au coin des rues Camp et Commune.

IL sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, 14 janvier 1864 à 1 heure de l'après midi, par ordre de W. R. Irwin capitaine et C. S. au dépôt du chemin de fer de Carrollton, à Carrollton—

1,200 livres jambons,

450 livres porc,

25 barils bœuf,

9 barils farine.

Environ 500 peaux non préparées.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 13janv

Actions de Banques; Scrips de Compagnies d'Assurances de la Nelle Orléans.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

JEUDI, le 14 janvier 1864, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

115 actions de la Banque des Citoyens;

50 actions de la Banque de la Louisiane;

50 actions de la Banque du Canal.

—AUSSI—

$7,000 de scrip des compagnies d'assurance suivantes: Marchands, Louisiane, Home, Crescent, Sun, Etoile, etc.

Conditions — comptant, en billets ayant cours.

Marchandises, vêtements, bottes et souliers

PAR HOFFMAN & MARKS, J. HOFFMAN, encanteur, Bureau, rue de Chartres, No 38.

VENDREDI 15 janvier, à 10 heures du matin, il sera vendu—

[illegible]

Marchandises sèches, habillements, chapeaux, casquettes, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Salles d'encan No 69 Chartres.

VENDREDI 15 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan rue de Chartres No 69—

Marchandises sèches, habillements, &c.

—AUSSI—

Bottes, souliers, chapeaux, casquettes, &c. Conditions—à la vente. 14 jan

Briques du pays.

Un million briques du pays, première qualité. A vendre par C. CAVAROC & Co., 116, rue Royale. 10 jan—3f

Bois de chauffage.

600 cordes bois de chauffage, fer choix. A vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale. 10 jan—3f

Vins en caisses.

[illegible] A vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale. 10 jan—3f

Vins en barriques.

[illegible] A vendre par C. CAVAROC & Cie, 116, rue Royale. 10janv—3f

Vermouth Noilly, Pratt & Cie.

50 caisses Vermouth, Noilly, Pratt & Cie, A livrer par le navire Guantanamo. A vendre par C. CAVAROC & Cie, 116, rue Royale. 10janv—3f

Huile d'olive.

150 paniers huile d'olive J. Pinguid, A livrer par le navire Guantanamo. A vendre par C. CAVAROC Cie, 116, rue Royale. 10janv—3f

Champagne Duc de Montebello

[illegible] caisses Champagne Duc de Montebello, A livrer par le navire Taurus. A vendre par C. CAVAROC & Cie, 116, rue Royale. 10janv—3f

Pâtés truffés, de Rodel.

100 quarts Pâtés truffés, assortis, Rodel, A livrer par le navire Taurus, A vendre par C. CAVAROC & Cie, 116, rue Royale. 10janv—3

Vins rouges.

240 barriques vin rouge, 500 caisses do, A livrer par le navire Taurus, A vendre par C. CAVAROC & Cie, 116, rue Royale. 10 janv—3

J. FRIEDRICH, Marchand Tailleur, A transporté son magasin du No 51, rue Bienville, au No 14 rue Carondelet, entre Canal et Commune. 3oct—1m

Tabac à fumer.

QUINZE CENTS livres tabac à fumer, de la Havane, qualité extra, à vendre par BORNIO & BROTHER, 11 nov rue Gravier No 34.

Geo, E. Tyler & Co,

RUE DES MAGASINS, No 2, coin CANAL,

SE chargent de la vente des propriétés foncières, des actions, des bons et autres garanties, de toute espèce de marchandises, &c., à l'encan. Ils rendent compte promptement et se contentent d'une faible commission.

Ils acquittent les droits et le fret et font des avances sur les consignations quand on le désire. 1r janv—3 Nlle Orléans, janvier 1864.

Demande de Couturières en robes.

De bonnes COUTURIERES en ROBES trouveront de l'emploi chez Mme TOURNERY, encoignure des rues du Canal et Bourbon. Inutile de se présenter, si l'on n'est pas bonne ouvrière. Mme Tournery désirerait une apprentie pouvant fournir de bonnes recommandations. 10 janv—6

Magasin de Chaussures.

Le magasin de chaussures de M. J. J. WECKERLING, situé autrefois au coin des rues Français et Moreau vient d'être transporté au coin des rues Esplanade et Vieille Levée (autrefois rue Victoire) en face du dépôt de la Pompe No 5. 1r janv—au 1er fév

Changement de domicile.

J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE, 1te rue du Canal près de la rue Baronne, a transféré son domicile dans l'ancienne maison du Dr. FOSTER, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Consultations en français, en espagnol et en anglais. 5 janv—1 m

CHAMBRES GARNIES

CHAMBRES garnies à louer, dans une famille, rue Gasquet No 164. 10janv

ALMANACH DE LA LOUISIANE.

1re Année.

Un joli volume illustré de cent pages in 8o. Publié et à vendre par FRANCIS SOUVAIS, Papetier, rue Bourbon. *A LA PLUME DE BRONZE.* 22déc—15

Restaurant St-Louis

Tenu par HENRI BARTHE, Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants.

Salons pour noces et repas de famille.

Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à MM. les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement, eux et leurs familles. 3juil—6m

93......Vieille Levée......93

Grande confiserie à vapeur, ERNEST TURPIN

A l'honneur d'annoncer à sa grande clientèle et au public en général qu'il confectionne tous les jours des bonbons de tout genre et pour tous les goûts.

Ayant le plus vaste établissement de la ville et ayant acquis une grande expérience dans la manufacture des bonbons les plus fins, il offre ses marchandises à des prix qui peuvent défier toute concurrence.

Il aura toujours un magnifique assortiment de gâteaux fins et remplira avec soin les ordres pour noces et soirées dont on voudra bien l'honorer, à plus bas prix que qui que ce soit. 25 déc—1m

DIVERS.

10,000 CAPSULES pour bouteilles, 10,000 CEROLES blanchis, à salades, 50 rames PAPIER à envelopper, 2 caisses CIRE à cacheter les bouteilles, 1 caisse VANILLE, ARTICLES DIVERS POUR CONFISEURS. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 13 déc—au15 27, Vieille Levée.

ARTICLES DE MODES EN GROS,

27......rue des Magasins......27,

Ancien magasin C. YALE Jr.

Reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment de Rubans, Soieries et Articles en paille, Pour dames, fillettes et enfants.

On y appelle l'attention des MODISTES et du commerce en général.

Le soussigné recevra par chaque steamer un choix de nouveautés pour modistes. DANIEL GORREN, 16 nov—6m Rue 27, rue des Magasins

VENTES A L'ENCAN.

Deux cent vingt lots de Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR Wm. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 14 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue de Chartres No 16—

Indiennes françaises, anglaises et américaines. Mousselines de laine et alpaca, Draps, casimirs et satinets, Merinos, poil de chèvre, Toile d'Irlande et mouchoirs, Couvertures et flanelles, Tweeds et Jeans du Kentucky, Jaconats et Bishop Lawns, Satinets et brillants blancs, Un assortiment complet de bonneterie, Cotonnades et domestics, Jeans ramiet bleu, cotons blancs et écrus. 13 janv

Coton.

200 balles à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, jeudi, 14 du courant, à 11 heures, au magasin d'encan, rue du Camp, No 36—200 balles coton.

Des échantillons seront exposés à la vente. Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13 jan

Vente à l'encan de Chevaux et de Juments de race—SAMEDI, 16 janvier 1864.

Bureau du Quartier Maître-Assistant—Dix-neuvième corps d'armée—Département du Golfe, N. O.

PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu à la Nouvelle Orléans, SAMEDI, 16 janvier 1864, à l'angle des rues Baronne et Commune, à 10 heures et demie du matin, par ordre du capitaine C. E. Mack, A. Q. M., les juments et les chevaux de race suivants, appartenant jadis à M. Duncan, F. Kenner—

1—Costa Diva, jument 8, provenant de Voucher et Norma, 7 ans.

2—Une jument imp. provenant de [illegible] 4 ans.

3—Une jument imp. provenant de [illegible] d'Angleterre, 4 ans.

4—Etalons etc. provenant d'Albion, 4 ans.

—Egalement—

Sep. étalons—Morgan et Black Hawk et plusieurs étalons de différentes races.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 14janv

Consoberges, livres, bœuf, Sarrasin, beurre, jambons, huile d'olives, chandelles, bœuf salé, vins de riz, whisky, &c.

PAR F. F. TRINCHARD, Encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu, à son magasin d'encan rue Gravier, No 40—30 barils [illegible] jambons [illegible] huile d'olives, [illegible] chandelles blanc de baleine, [illegible] barils bœuf mess, [illegible] barils whisky, [illegible] pipes vin de riz, [illegible] Conditions—Comptant. 14janv

PAR R. SCOTT, Encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, jeudi, 14 janvier, à 10 heures, au No 84 rue des Magasins—

30 bari s jambons, 100 boîtes chandelles, 15 idem bœuf mess, 50 idem savon, 15 boucauts pieds de porc, 10 fréquins beurre, 65 kits maquereaux, 6 barils gin de Hollande, 6 à fromage de Gruyère, 5 1/2 pipes cognac, [illegible] 10 barils whisky. Egalement—Fini à un joli, harnais, lampes &c. &c. 14janv

MEUBLES

Vente à l'encan du fonds d'une pension allemande.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Bureau rue des Magasins Nos 27 et 29, coin Gravier.

IL sera vendu, vendredi, 15 du courant, à onze heures du matin, au No 54 (nouveau numéro) de la rue Bourbon, entre les rues Bienville et Conti, tout le fonds de ladite pension comprenant [illegible] tables, chaises, [illegible] batterie de cuisine, linge, etc. etc. Conditions—comptant. 13 jan

Groceries—Groceries—Groceries et chevaux

PAR J. P. BOISSEAU encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 14 du courant, à 11 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins Nos 27 et 29, coin Gravier—Farine extra, [illegible] de maïs, [illegible] bœuf, [illegible] huile de [illegible], savon de Castille, [illegible] de vie, whisky, schnapps, amer de Hostetter, vins, [illegible]. Egalement, 2 chevaux et 2 ponies. 14jan

AVIS D'ENCAN

LES soussignés, reconnaissants de l'appui qui leur a été accordé jusqu'à ce jour annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont pris le bail les vastes salles jadis occupées par MM. Jonas H. Bien & Bros, à côté de l'ancien magasin d'encan, ils pourront aussi pour y recevoir les consignations de groceries, liqueurs, et toutes sortes de marchandises, y compris les voitures, les buggies, &c. destinées à être vendues à l'encan. Ils espèrent que leur passé sera une garantie suffisante pour l'avenir.

Ils font des avances libérales sur les consignations, sans frais extra.

4 janv MONTGOMERY & BROS.

AVIS JUDICIAIRES.

Hamilton & Scott vs Wm J. Jirford—No 23,803.

G. [illegible] vs same—No 23,805.

COUR du Quatrième Juge de Paix pour la Paroisse d'Orléans.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé l'Honorable Pierre Coudrain, Quatrième Juge de Paix et par conséquent des susdites causes, je vendrai à l'encan public en magasin No 117 Vieille Levée, le mardi 19 janvier 1864 à 11 heures du matin, Dix barils de [illegible] à whisky, à mélasse et un lot de cercles. Le tout saisi sur les affaires ci-dessus. Conditions—comptant sur estimation. LOUIS CASTINEL, 14 jan—et 19 Constable.

Succession de Marie Françoise Adélaïde De Bruoys—No 20,804.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que Gomont Maury De Bruoys a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Marie Françoise Adélaïde De Bruoys, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à faire valoir, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. MOREL, 6 janv—9 14 Député-Greffier

REÇU PAR L'EVENING STAR, LE COLUMBIA ET LE YAZOO:

UN assortiment complet de Domestics & Fancy Goods pour être vendu immédiatement et à plus bas prix du marché, tels que indiennes de toutes nuances des meilleures marques, [illegible]. C. JAUBERT & Co. 3e nov—au15 js

Bernard Turpin,

ENCANTEUR ET NEGOCIANT COMMISSIONAIRE, No 93, rue de la Vieille Levée Entre St Louis et Conti. 16 déc—3m

A LA SELLE ANGLAISE

MM. J. GUILBAUX et GIEFERS, s'étant associés pour cette devant acheter, exploitent la grande fabrique de SELLES ET HARNAIS.

No 24, RUE St-CHARLES — No 24, RUE St-CHARLES

Attendu par les premiers arrivages un assortiment de SELLES, HARNAIS, COUVERTURES D'HIVER POUR LES CHEVAUX, MORS DANIEL, EPERONS A VIS et autres, &c. &c. Le tout à des prix modérés. 6 janv—1m

AVIS.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et des Opelousas.

Nlle-Orléans, 8 décembre 1863.

CONFORMÉMENT à la 14e section de la charte de cette Compagnie, une réunion des actionnaires de ce lieu dans les bureaux, LUNDI, 11 janvier 1864, à midi. W. H. McLEAN, secrétaire par int.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et des Opelousas.

Nlle-Orléans, 11 décembre 1863.

Conformément à la 8e section de la charte de cette Compagnie, une élection, par les actionnaires, de 12 directeurs pour l'année commençant le lundi de février, aura lieu dans les bureaux MARDI 31 janvier, de midi à 2 heures P. M. W. H. McLEAN, secrétaire par int.

AVIS.

PAR ordre de Son Excellence, Geo. F. Shepley, gouverneur militaire de la Louisiane, et avec l'approbation du Brigadier Général James Bowen, M. P. Général, le capitaine Lawrence O'Brien est nommé Annotateur de votes dans et pour la Paroisse St. Jacques, Louisiane.

(Signé) THOMAS J. DURANT, Avocat Général et Commissaire d'Enregistrement.

Ayant été nommé annotateur de votes dans et pour la Paroisse St. Jacques, Louisiane, je donne AVIS que tous les CITOYENS LOYAUX, demeurant dans la Paroisse St. Jacques et désirant s'enregistrer comme VOTANTS, peuvent le faire à la maison de Cour de la Paroisse St. Jacques, de l'heure du matin à 4 heures de l'après-midi, jusqu'à nouvel ordre.

(Signé) L. O'BRIEN, Capitaine et Marchal Prévôt, Paroisse St Jacques, La. 1er janv

DRAGEES DE SANTONINE COMPOSEES DE FOUGERA.

Nouveau Vermifuge.

Recommandé par les Médecins les plus distingués.

CE médicament, d'une forme élégante et d'un goût agréable, a un effet sûr et certain pour expulser des vers tant chez les adultes que chez les enfants. De plus, son action purgative le recommande toute spécialement avec la plus grande satisfaction pour remplacer l'Huile de Ricin, la Rhubarbe, la Manne et le Séné.

Prix—75 cents la Boîte et 50 cents le demi-Boîte. Agent, E. E. MOUGIN, pharmacien, Nlle-Orléans. 16oct—3m, 2pe

Changement de local.

LE soussigné a transporté son magasin de cigares du No 6 de la rue des Magasins, au No 27 de la rue de la COMMUNE, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas, où il aura constamment un grand assortiment de VERITABLES CIGARES DE LA HAVANE, tels que Cabañas, Partagas, Intimidad, Moriadas, Imperial, Flor de la Habana, &c. 31 déc—1m JAYME MAUL, importateur.

The City Bank of New Orleans

BANQUE DE DEPOTS,

Rue du Camp, No 23, coin Commune.

CETTE Banque achète et vend le Change étranger et le Change pour les Etats Unis, l'argent et l'or américains et étrangers et les billets qui n'ont pas cours. 1er nov W. B. MOUNT, Directeur

JOHN YOUNG, Notaire,

No 36, Passage de la Bourse.

S'OCCUPERA des affaires maritimes et commerciales, du règlement des avaries, de la collection des billets et du courtage en général. 14 déc—1m

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. J. BRANDNER, TAILLEUR, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de transférer son magasin de la rue de Chartres, No 137, au No 34 de la même rue, près Bienville. 11 déc— 3 m

Cuisinière.

UNE BONNE CUISINIERE française, blanche ou de couleur trouverait à s'employer rue St. Charles No 186. Les meilleures recommandations seront exigées. 11 janv—3

10 piastres de récompense.

PERDU, le 7 courant, encoignure Washington Avenue et la rue Olive, 3me District, une vache et son veau, bien dociles, [illegible] ramène au [illegible] récompense de dix piastres. THOMAS LIBERTON. 12 janv—3 encoignure Washington Avenue et Olive.

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. E. BORDELOIS a transféré son magasin de vins et liqueurs au No 41, rue Vieille Levée. Nouvelle Orléans, 19 novembre 1863. 19 nov—3m

E. BORDELOIS,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS, &c

41 ...... Vieille Levée 41

NOUVELLE ORLEANS. 19oct—3m

DIVERS.

30 BARRIQUES VIN ROUGE MEDOC, [illegible]

A vendre par E. BORDELOIS, 41 Vieille Levée. 19nov—15f

HOUBLON.—30 balles Houblon de la récolte de 1862 et 1863. A vendre par CUSACHS & OGDEN, nov—15f Encoignure Royale et St Philippe.

INDIGO DE GUATEMALA—Des seroons à vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St Philippe